

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 13 Janvier 2012**

Le 13 Janvier 2012, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. BERT Patrice, M. GILMAIRE Fabrice, M. GERARD André, M. MINE Sébastien, M. ROSQUIN Jean-Jacques, M. MALCUIT Ludovic et Mme HERBIN Eliane

Excusé : M. DEHUT Bernard

Non excusés : Mme GUITTON Gaëlle

Ordre du jour :

- Démission de Mme JOFFRIN
- Présentation de Mme FIEVET
- Questions diverses.

Avant de commencer, une relecture du dernier compte rendu du conseil du 16 Décembre 2011 a été effectuée.

DELIBERATIONS :

➤ **Embauche de la nouvelle secrétaire**

C'est avec regret que nous constatons la démission et le départ de Mme JOFFRIN qui prend de nouvelles fonctions à temps plein.

M. LAMBERT propose Mme FIEVET qui est présente pour un essai et qui a pris quelques heures de formation auprès de Mme JOFFRIN.

Le conseil accepte à l'unanimité l'embauche de la nouvelle secrétaire en CDD de 6 mois dans les mêmes conditions du précédent contrat ainsi que la possibilité de faire quelques heures supplémentaires si besoin.

➤ **Terres de M. DRAPPIER**

Suite au courrier de M. DRAPPIER de **mai 2011** le conseil accepte à l'unanimité la résiliation du bail pour les 2 parcelles cadastrées **AB N° 139** Et n° **140** d'une surface totale de 29a65.

Il est décidé de louer les terrains à l'année au tarif Préfectoral : 2 personnes sont intéressées, un tirage au sort aura lieu à la mairie en présence des amateurs (M. ROSQUIN Francis ; M. MINE Gérard).

➤ **GAEC des huttes**

M. LAMBERT demande au conseil si celui-ci serait d'accord pour un changement de dénomination des baux du GAEC des huttes en baux nominatifs et personnels, totaux ou partiels au profit de M. LAMBERT Sébastien ou M. LAMBERT Norbert.

M. LAMBERT se retire et ne participe pas au vote.

Le résultat du vote à main levée est de 6 pour et 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Aire d'accueil du lavoir**

Il a été noté que des anomalies de facturation sont relevées par M. PROT sur le décompte de l'entreprise MONTI.

Malgré les explications de l'architecte concernant un appel d'offre forfaitaire, M. QUINTINS et M. BERT font remarquer qu'il n'est pas normal de régler des prestations non réalisés.

Le maire propose de réunir la commission au complet qui examinera la réponse de l'architecte et des suites à donner.

▪ **Logement de M. HERBIN**

Le locataire se plaint de la surconsommation d'électricité, il redemande la possibilité de fermer la cage d'escalier ainsi que les ouvertures du grenier.

A l'unanimité, le conseil accepte de faire fermer les fenêtres du grenier et de faire un devis pour la cage d'escalier.

▪ **Zero phyto**

Après la rencontre avec M. PILLET Etienne du FREDON, le maire explique l'intérêt de ne plus appliquer de phyto dans la commune et avec les perspectives de 2018 en matière de durcissement de la réglementation, il est souhaitable de prévoir un changement des pratiques d'entretien de l'espace public.

Il est précisé que des aides pouvant aller jusqu'à 80 % sur le matériel et un suivi des nouvelles pratiques peut être accompagné par le FREDON

Le conseil sera tenu informé au fur et à mesure des infos.

▪ **Fuites sur les toitures**

M. THEVENIN a réparé la fuite sur le logement qui était due à une tuile fendue et les tôles du préau ont été refixées.

Avec la tempête, des tôles translucides ont été endommagées et il faut les remplacer. Voir s'il est possible de re tirefonner toutes les tôles de la toiture.

M. LAMBERT signale que des fuites sont apparues dans l'église et demande la possibilité de faire intervenir LCA afin de les réparer.

Le conseil accepte de faire les réparations.

▪ **Camions sur la place du monument**

M. BERT fait remarquer qu'un camion se gare sur la place et qu'il peut y avoir des dégradations : il est demandé d'intervenir à l'amiable auprès de la personne.

Le maire répond que c'est une place publique sans panneau d'interdiction.

▪ **Décorations de Noël**

M. le maire signale que CITEOS est venu couper le courant des illuminations sans démontage des motifs.

M. QUINTIN répond que c'est lui qui leur a dit de les laisser.

Le maire demande pour quelle raison puisqu'il n'y a pas eu de décision de prise à ce sujet, ce qui est à vérifier et à confirmer lors d'une prochaine réunion.

M. LAMBERT explique qu'il n'est pas judicieux de laisser les motifs en place, parce que d'après le personnel de CITEOS il faut quand même un entretien annuel et les déposer pour les réparer et que leur durée de vie est réduite à 3 ans en moyenne à cause des intempéries.

Des économies potentielles sont exclues quant au démontage ou remontage de ceux-ci par des personnes et du matériel non adapté afin de prévenir les risques d'accidents.

Le conseil décide de faire un essai et de laisser les motifs en place pour 2012.

▪ **Dossier CIM EXPERTS**

Mme HILMER n'est pas venu aux rendez-vous prévus et n'a jamais donné de nouvelles. Un courrier doit être effectué pour savoir si les travaux seront réalisés.